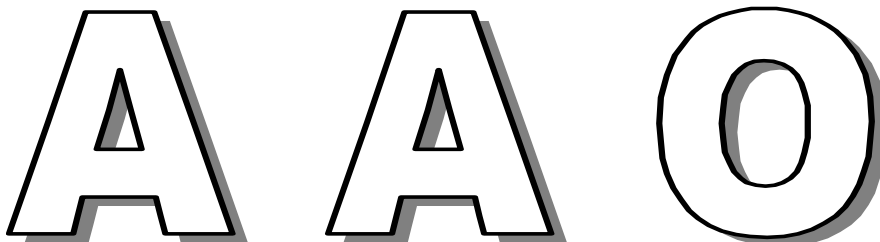




*Du Côté de l'*



**BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS DE L'ONERA**

**N°13**

**Février 2009**

**SOMMAIRE**

- 1 EDITORIAL**
- 2 CROISIERE**  
**CANAL SAINT-MARTIN**
- 3 VOYAGE À TROYES**
- 4 DÉPART À LA RETRAITE**
- 5 À PROPOS DE LA MUTUELLE**

**AAO**  
**Association des Anciens de**  
**L'ONERA BP 72 92322**  
**CHATILLON**  
**CEDEX**

**Tél: 01 46 73 37 78**  
**Courriel : aao@onera.fr**

**Auteurs :**  
**Georges BAUDIN**  
**Claude INDRIGO**  
**Jeanine FRUCTUS**  
**Michel PACAUD**  
**Marcel POISSON**

**Graphisme et Illustration :**  
**Marie-Madeleine**  
**VENTURINI**

**EDITORIAL**

Ce n'est pas parce qu'on a rien à dire ...

Un éditorial est un commentaire sur l'actualité. Il doit provoquer la réflexion des lecteurs sur un évènement qui les touche de près et permet d'approfondir l'information en soulevant des questions.

Dans notre bulletin, nous ne pouvons jamais développer un sujet d'actualité car il n'y a pas de périodicité définie pour sa parution ce qui conduit à la difficulté du choix du sujet. Par exemple, il serait facile de profiter de cet éditorial pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2009 mais, lors de la parution du bulletin, ce sera peut être "Joyeuses Pâques ou vive les vacances !".

Heureusement les idées ne manquent pas et les volontaires non plus.

Par définition, l'éditorial devrait être écrit par notre Président car c'est lui qui définit l'orientation générale du bulletin de l'AAO. Cependant, pour que se brassent les idées, il a été décidé de mettre en place, pour la désignation de l'éditorialiste, une règle très complexe qui mérite d'être expliquée afin que les lecteurs comprennent la délicate opération du choix de celui qui composera l'article.

Cela se fait en plusieurs temps. Tout d'abord, on ne parle pas de l'éditorial. On évoque seulement la possibilité d'une prochaine sortie du bulletin en listant les articles et comptes rendus qui meubleront ses colonnes.

Puis au fil du temps et des réunions, on évoque le dernier volontaire qui s'est penché sur la page blanche du précédent bulletin et a fait acte de courage afin d'en permettre la sortie.

Enfin on demande qui, parmi les membres du Conseil d'Administration, n'ont pas encore apporté leur contribution à ce mémorable article.

Tout le monde se tourne alors vers celui qui n'a pas encore contribué à l'œuvre afin de le rassurer sur la simplicité de l'acte tout en lui faisant comprendre l'immense honneur qui vient de lui échoir. A lui ensuite de trouver un sujet.

Et c'est ainsi que naît l'éditorial et que naissent aussi les vocations d'éditorialistes !

*Michel Pacaud*



## **CROISIERE CANAL ST-MARTIN – CITE DES SCIENCES 10 avril 2008**

### **Un peu d'histoire :**

Le **Canal Saint-Martin** est un canal de 4,55 km de long situé entièrement dans les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Il relie le bassin de la Villette - et au-delà le canal de l'Ourcq - au **bassin de l'Arsenal** (le port de plaisance de Paris) qui communique avec la Seine. C'est un canal de petit gabarit dédié à l'origine à l'adduction d'eau potable dans la capitale. Inauguré en 1825, il comporte neuf écluses et deux ponts tournants pour une dénivellation totale de 25 m. Avec le **Canal de l'Ourcq**, le **Bassin de la Villette** et le **Canal Saint-Denis**, il constitue le réseau des canaux parisiens, long de 130 km, qui appartient à la Ville de Paris.

Sous l'Ancien Régime, les Parisiens ne bénéficiaient que d'un faible approvisionnement en eau potable et souvent de mauvaise qualité (pollution de la Bièvre, de la Seine), malgré l'existence d'aqueducs et de puits.

**Napoléon Bonaparte**, en 1802, décide de remédier à cette situation afin d'éviter de nouvelles épidémies dues aux mauvaises conditions d'hygiène (dysenterie, choléra). **Jean-Antoine Chaptal**, le préfet de la ville de Paris, propose alors que l'on reprenne un projet de canalisation de l'Ourcq (prenant sa source à une centaine de kilomètres au nord-est de Paris) datant déjà du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le creusement se fait relativement rapidement, financé par la levée d'un nouvel impôt sur le vin, de 1802 à 1825.

Le canal connaît son âge d'or du XIX<sup>e</sup> au milieu

du XX<sup>e</sup> siècle et la circulation y est intense : le canal Saint-Martin apporte non seulement de l'eau potable à la ville, mais aussi des marchandises, de l'approvisionnement (céréales) et des matériaux de construction jusque dans le cœur de Paris. Les deux principaux ports disponibles sur le tracé du canal intra-muros sont le **Port de l'Arsenal** et le **Bassin de la Villette**.

La concurrence du transport routier et ferroviaire met à mal le transport fluvial dès les années 1960, causant une chute du trafic sur les canaux parisiens et, par conséquent, une disparition des usines, entrepôts et ateliers, ainsi que de la population ouvrière longeant le canal.

Le canal faillit disparaître au début des années 1970, lorsque le Conseil de Paris voulut adopter un projet d'autoroute urbaine à quatre voies devant emprunter son tracé. Ce projet fut vite abandonné.

Pendant l'hiver 2006, l'association « Les Enfants de Don Quichotte » y installe quelques 200 tentes. Cette opération a un grand retentissement médiatique, mettant en avant les problèmes de « mal-logement ».

### **La croisière :**

Par ce matin d'avril, vraiment très très frais, nous nous retrouvons comme convenu devant le Palais d'Orsay pour l'embarquement sur le bateau qui nous attend. Installation, dedans ou sur le pont selon le « moral » des navigateurs. Présentation de notre guide, qui s'avérera tout au long de notre croisière très compétent et fertile en anecdotes drôles et parfois croustillantes, et nous voilà partis. Nous glissons devant le jardin des Tuileries, le Louvre ... Voilà la passerelle des Arts et l'Institut de France, l'île de la Cité et Notre Dame, les magnifiques hôtels particuliers de l'île Saint Louis.

Puis soudain c'est l'aventure, la première écluse, l'entrée dans le canal S<sup>t</sup> Martin. Voilà le Port de l'Arsenal et le génie de la Bastille qui nous



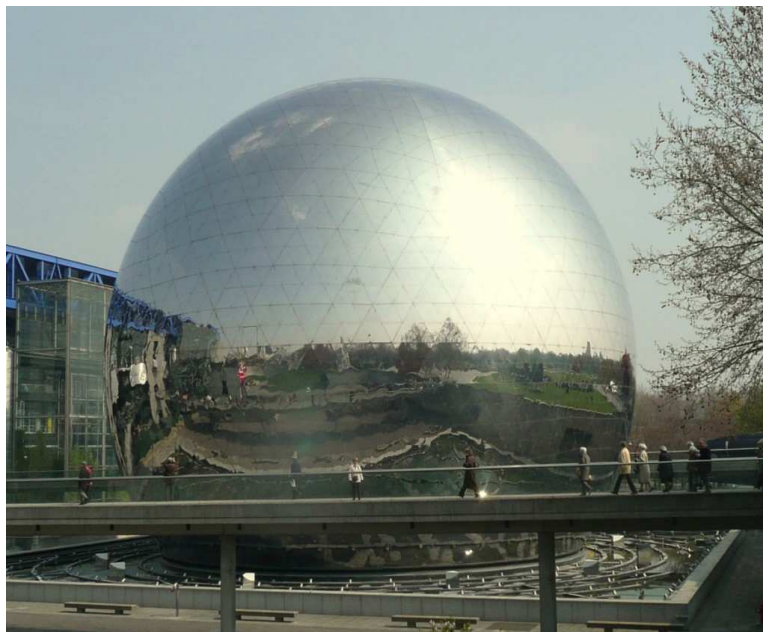
contemple du haut des 52 mètres de sa colonne. Le bateau s'engouffre dans la nuit : 2 km de quasi-obscurité sous une mystérieuse voûte souterraine (sous la Place de la Bastille) percée de trous de lumière... Un lieu empreint de magie et de beauté. (notre guide nous régale d'un petit air jazzy de clarinette).

Au sortir du tunnel, c'est le canal Saint Martin dans toute sa poésie : une étonnante allée aquatique, auréolée de passerelles romantiques, bordée de marronniers et de pêcheurs à la ligne. De l'écluse des Récollets, on aperçoit l'Hôtel du Nord. Et cette passerelle romantique, c'est celle

d'Arletty et de Louis Jovet. « L'atmosphère » est au rendez-vous ! Nous franchissons écluses et ponts tournants avant d'atteindre le Parc de la Villette, halte finale de notre croisière, où nous attendent la Géode et la Cité des Sciences.

Après le déjeuner au restaurant « Le Hublot », situé à l'intérieur de la **Cité des Sciences et de l'Industrie**, visite ciblée en deux groupes de cet immense centre de culture scientifique et technique, lieu de vulgarisation qui fait le bonheur des petits et des grands. Puis chacun à poursuivre en individuel et selon son degré de fatigue l'exploration de cet inépuisable caverne d'Ali Baba scientifique.

Marcelle Poisson



## **Voyage TROYES-SENS**

### **10, 11 et 12 juin 2008**

#### **10 juin 2008 : TROYES**

*Les 35 participants se sont retrouvés dès 6h30 dans la cour de l'ONERA-Châtillon pour un départ à 6h30 vers le chef-lieu de l'Aube.*

#### **VISITE DE L'ATELIER « LE VITRAIL »**

Société fondée en 1895 et dirigée aujourd'hui par un descendant du fondateur Alain VINUM (6<sup>ème</sup> génération de maitres-verriers). Cet atelier fait partie des 8 ateliers agréés pour la conservation et la restauration du patrimoine dans le domaine du vitrail ancien, mais il réalise aussi des créations de vitraux contemporains.

Cette visite nous a permis de voir, étalés en petits morceaux, sans leurs plombs, des vitraux en restauration de la cathédrale de STRASBOURG (lancettes de la partie haute de la nef XIII<sup>e</sup> siècle) et de comprendre comment était réalisé un vitrail, comment on le nettoyait, le réparait en enlevant les plombs de casse selon la loi de lisibilité et de réversibilité qui régit toute restauration.

#### **VISITE DE LA VILLE.**

La ville de TROYES au Moyen Age était entourée d'un rempart qui dessinait la forme d'un bouillon de champagne ; rempart remplacé aujourd'hui par des jardins.

Partis de la place JEAN JAURES, de maille en maille (dalles incrustées dans le sol matérialisant le parcours), nous avons admiré les maisons à pans de bois du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle. A l'origine ces maisons à pans de bois étaient crépies, cachant toute l'ossature de chêne entre laquelle était intercalé le torchis maintenu par des pignons. A partir des années 1960, on restaure ces vieilles maisons en mettant en évidence la structure en bois peinte en marron et à partir des années 1980 on les crépit et on les peint avec des coloris pastel comme elles étaient au XVI<sup>e</sup> siècle.

La rue des QUINZE-VINGT nous conduit à la célèbre ruelle DES CHATS, si étroite qu'un chat pouvait aisément sauter d'un toit à l'autre. Nous poursuivons notre périple par la visite de l'église Ste MADELEINE dont le jubé, exécuté au début du XVI<sup>e</sup> siècle, en grande partie conservé est une véritable dentelle de pierre de style flamboyant (rare exemple de jubé conservé après les destructions qui ont découlé de la Contre-Réforme). Le chevet, élevé au début XVI<sup>e</sup>, possède de superbes vitraux qui illustrent la dextérité des maîtres-verriers de TROYES à cette époque (création du monde, légende de St Éloi, arbre de Jessé).

La mairie dont la partie centrale, la plus ancienne, remonte à l'époque de LOUIS XIV, porte la devise révolutionnaire dans sa totalité « Liberté, égalité, fraternité ou la mort ».

Nous reprenons alors le car pour la visite d'une



**Atelier « Le Vitrail »**



**TROYES : Cour de l'Hôtel du Lion d'Or**

cave dans les Côtes des Bar et de MONGUEUX. Nous dégusterons agréablement les champagnes de Marcel VEZIEN à CELLES S/OURSE.

**11 Juin 2008 : FORÊT D'ORIENT, ESCARGOTIÈRE DES LACS ET ÉCO-MUSÉE.**

Découverte de la FORÊT D'ORIENT où domine le chêne, parc naturel régional comportant 3 lacs : le lac d'ORIENT, le lac AMANCE et le lac du TEMPLE qui ont été créés pour régulariser les cours de l'AUBE et de la SEINE.

Un petit train nous emmène du lac d'ORIENT à la MAISON DU PARC, puis nous allons visiter l'ESCARGOTIÈRE DES LACS et déguster terrines, boudin et autres spécialités à base d'escargots.

L'après-midi visite de l'ECO-MUSEE de la FORÊT d'ORIENT.

**12 Juin 2008 : SENS  
VISITE DE LA VILLE**

Place de l'Hôtel de ville où séjourna Thomas BECKET de 1166 à 1170 : « Nous sommes dans l'enclos des chanoines, dont les murailles d'enceinte seront rasées au 19e siècle » commente notre guide.

L'hôtel de ville a été construit en 1904 dans le style néo-renaissance. Il est surmonté d'une belle flèche au sommet de laquelle se dresse BRENNUS, chef de la tribu gauloise des SENONS qui s'illustra en 390 avant J.C. par la conquête de ROME (cf. anecdote des oies du Capitole).

Lorsque les Romains envahirent la GAULE, SENS devint la 4e capitale lyonnaise, puis avec la christianisation, capitale religieuse, lieu de l'archevêché dont dépendaient 7 évêchés dont ceux de CHARTRES et PARIS. Cette situation perdurera jusqu'en 1622, date à laquelle PARIS devient archevêché. En outre, depuis l'époque de Charles le CHAUVRE et jusqu'au XIIe siècle, l'archevêque de SENS fut le primat des Gaules. En 1163, le pape ALEXANDRE III séjourna pendant 2 ans à SENS qui devint alors capitale de la Chrétienté.

LA CATHÉDRALE ST ETIENNE DE SENS est la 4e église en cet emplacement. Sa construction débute en 1140, le chœur est achevé en 1163 et l'église est terminée en 1220. Il s'agit donc d'un édifice à la charnière de l'art roman et du 1er art gothique.

Le mariage de St LOUIS et de Marguerite de PROVENCE y fut célébré en 1234 et une grande cérémonie sera donnée lors du transport des reliques de la Passion, de BYSANCE à PARIS.

En 1268 la tour Sud s'effondre sur le parvis, la nef et le palais synodal. À la fin du XIIIe siècle, lors de la reconstruction de la partie occidentale de la cathédrale, on agrandit les fenêtres de la nef. Au XIVe siècle des chapelles sont ajoutées entre les contreforts de la nef, puis fin XVe, Martin CHAMBIGES construisit le transept en style flamboyant sur ordre de l'évêque TRISTAN DE SALAZAR. Au XIXe siècle, les chapelles du collatéral nord de la nef seront transformées en style roman dans le but spécifique de cette épo-



### SENS : l'Hôtel de Ville

que de recherche d'unité (longueur 113 m, largeur de nef 15 m, hauteur 24 m).

La chapelle Ste COLOMBE ellipsoïdale construite en style baroque au XVIII<sup>e</sup> siècle abrite le mausolée du DAUPHIN et de Marie-Josèphe de SAXE (tous deux enterrés sous le chœur) réalisé par Guillaume COUSTOU. La chapelle axiale dédiée à St SAVINIEN fut construite au XIII<sup>e</sup> siècle et conserve des vitraux de la même époque. Dans le déambulatoire sud, faisant pendant à la chapelle Ste COLOMBE, la chapelle du SACRE-CŒUR, datée du XVI<sup>e</sup> siècle est éclairée par un vitrail de Jean COUSIN (originaire de SENS) représentant l'empereur AUGUSTE et la sibylle de TIBUR.

Dans la Cour du PALAIS DES ARCHEVEQUES, nous admirons la façade de style flamboyant du transept sud exécutée par Martin CHAMBIGES, les bâtiments de l'ancien palais archiépiscopal (l'aile Henri II perpendiculaire à l'église, puis en retour l'aile François 1<sup>er</sup> suivie des écuries du XVIII<sup>e</sup>) et enfin le palais synodal (1230) restauré par VIOLLET-LE-DUC.

C'est dans ces bâtiments de l'ancien archevêché que sont réunis les musées de SENS illustrant le passé de cette ville, préhistorique et gallo-romain (façade des thermes, nécropole, mosaïques murales et de sol). On aperçoit d'une fenêtre le jardin des archevêques artistiquement fleuri, l'orangerie, la chapelle et les bâtiments du Grand Séminaire transformés en lycée. Le TRESOR expo-

sé dans la chapelle privée des archevêques, blottie entre l'église et leur logis, a le privilège rare de posséder une collection de tissus anciens et de tapisseries.

En quittant la cour du palais archiépiscopal, nous jetons un coup d'œil sur la façade occidentale de la cathédrale, en grande partie emmaillottée pour rénovation, laissant apparaître St ETIENNE au trumeau, seule statue d'origine sauvée de la chute de la tour et des destructions révolutionnaires parce qu'elle avait été coiffée d'un bonnet phrygien.

Après un excellent déjeuner au bord de l'Yonne, nous partons visiter les SERRES TROPICALES du MOULIN à TAN, sous une pluie pas tout à fait tropicale : cactus de toutes sortes, bananiers avec leur régime, plantes aquatiques amazoniennes dont la feuille du VICTORIA REGIA peut supporter un bébé de 4 kg, plantes carnivores dont le NEPENTHES, caféier, cacaoyer et autres plantes exotiques qui nous font oublier la morosité du temps.

*Retour sans histoire et arrivée à Châtillon vers 18h30.*

*Jeannine Fructus  
Claude Indrigo  
Michel Pacaud*



**SENS : le groupe AAO dans la cour du Palais des Archevêques**

## **DEPARTS À LA RETRAITE**

### **EN 2008**

#### **Janvier**

BAZIN Maurice DGMT Châtillon  
 CAPDEVILA Michel DQO Châtillon  
 DUBRAY Annick DIAG Châtillon  
 FEDIT Elisabeth COM Châtillon  
 GIRARD Michel DIAG Meudon  
 GREMAT Chantal DSMA Modane  
 PILON Armand DAAP Châtillon  
 POUCHOU Jean-Louis DMMP Châtillon  
 PRIEUR Jean DSNA Châtillon  
 RAOUL Agnès DMPH Châtillon  
 THERACOL Marie-France AC Châtillon

#### **Février**

GIZA Wladyslaw DEFA Palaiseau  
 LEDRU Michel DIAG Châtillon

#### **Mars**

BOROT Henri DCMA Modane  
 GUERN Pierre DRIM Châtillon

#### **Avril**

ALLARDOT Jean-Pierre DDSS Châtillon  
 CAILLAUD André DMMP Châtillon  
 DESCHAMP Marc DRIM Lille  
 GOUSSU Jean-François DOTA Palaiseau  
 KLAINE Michel DA Châtillon

#### **Mai**

ALLIOT Jean-Claude DEMR Palaiseau  
 DUCASTELLE François LEM Châtillon  
 TARAN Jean-Pierre DSG Châtillon

#### **Juin**

HOUE Annie DAAP Meudon

#### **Juillet**

KERAUFFRET Michel DIAG Châtillon  
 LAROCHE Claire DMPH Châtillon  
 LAROCHE Françoise DEFA Châtillon  
 VERON Bernard DEMR Palaiseau

#### **Août**

ILZER Maurice DIAG Châtillon

#### **Septembre**

#### **Octobre**

BERTRAND Camille GMT Châtillon  
 BOUCHARD Marsha ECFF Châtillon  
 MONCOUTIER Bernard DIAG Châtillon  
 PAUTONNIER Fernand DMSC Châtillon  
 RAGUET René DA Châtillon

#### **Novembre**

APPEL Jean DTG Châtillon  
 FAZILLEAU Yves DOTA  
 SAUZIN Jean-Louis DEFA Palaiseau

#### **Décembre**

GRENAT Gérard DTEX Modane

## A propos de la mutuelle...

Voulant remettre en cause le système de la "mutuelle IPECA " et voyant poindre dans un proche avenir une forte augmentation des cotisations, les partenaires sociaux de l'Office avaient convenu avec la Direction la remise à plat du régime de santé appliqué à l'ONERA. Il s'en est suivi plusieurs réunions qui finalement n'ont abouti qu'à une reconduction du système en cours.

Changer de mutuelle n'est pas une opération aisée. Les comparaisons sont difficiles et les besoins des adhérents évoluent avec l'âge et en fonction de leurs charges familiales. Définir un ensemble de prestations qui couvrent la majorité des besoins est pratiquement impossible. Comment comparer un ensemble de prestations quand les éléments de calcul de remboursement sont différentes. Même au sein de l'IPECA, on passe des FR (frais réels) à la BR (base de remboursement) puis au TM (ticket modérateur), le tout appuyé sur un PMSS (plafond mensuel de la SS) quand ce n'est pas un nombre de points AGIRC. La surenchère est flagrante pour justifier une cotisation plus élevée. Par exemple dans le régime IPECA Santé ONERA, les prothèses dentaires non remboursées par la SS sont remboursées à 100% de la base de remboursement : on peut se poser la question sur le niveau de remboursement réel et comment comparer avec les mutuelles qui ne remboursent pas ?

D'autre part, il faut comprendre qu'il n'est pas facile pour les organisations syndicales d'entériner une augmentation des cotisations annoncée à 9% qui réduirait d'autant le pouvoir d'achat des salariés, pas plus qu'il n'est facile pour l'Entreprise de changer de régime car il lui faudrait transférer les prises en charge de ceux qui sont en longue maladie ou en invalidité entraînant ainsi une forte dépense dans l'année du changement.

Actuellement, l'ONERA prend en charge 47% des cotisations des actifs, ce qui n'est évidemment pas le cas des retraités. Le système actuel des retraités est indépendant du système des actifs. Il n'est pas subventionné par l'ONERA. C'est une copie de celui des actifs, mais en partie inadapté aux retraités qui n'ont plus les mêmes besoins. En conclure que les tarifs appliqués aux retraités allaient augmenter de 9%, cela était à craindre dans un avenir proche mais pour 2009, l'IPECA estime, compte tenu de la maîtrise des dépenses faite en 2008, ne pas devoir procéder à un réajustement.

Que se serait-il produit pour les retraités affiliés à l'IPECA s'il y avait eu changement de régime à

l'ONERA ? **Rien dans l'immédiat.** Le régime des retraités aurait évolué vers le régime général IPECA, ce qui aurait été sans doute une bonne chose pour les cotisants.

Car il faut rappeler que le principe mutualiste consiste à redistribuer les cotisations de ses adhérents amputées des frais de gestion. Alors que de grandes mutuelles comme la Mutuelle Nationale Militaire, la CNG-MG (Gendarmerie) et la Mutuelle de l'Armée de l'Air se sont regroupées sous le sigle UNEO ou comme la MGC (Mutuelle Générale des Cheminots) et la MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale) qui ouvrent leurs portes à des adhérents extérieurs pour faire face aux nouvelles charges qui leur sont imposées par le désengagement de la Sécurité Sociale et ainsi réduire leurs frais, du côté de l'IPECA, c'est l'opération inverse qui s'est produite. En créant des régimes particuliers (propres à certaines grandes entreprises adhérentes) qui regroupent donc moins d'adhérents chacun, le système peine à jouer son rôle de mutuelle et la solution pour équilibrer les comptes passe obligatoirement par une augmentation des cotisations ou une diminution des prestations quand ce n'est pas les deux.

L'ouverture des grandes mutuelles citées précédemment à des membres non issus du sérail n'est pas forcément sans risques. La plupart du temps, la cotisation demandée n'est pas identique à celle acquittée par les membres de droit. Le but étant de faire payer "les extérieurs" pour maintenir une cotisation réduite "aux intérieurs".

En conclusion, s'il est perfectible, le système de mutuelle IPECA Santé ONERA fonctionne. Il serait pourtant souhaitable de remettre à plat les différentes formules proposées afin de supprimer ces anomalies qui nuisent à une bonne comparaison des prestations.

En attendant ces évolutions, il faut donc que chacun, en fonction de ses besoins spécifiques, compare les différentes garanties qui lui sont proposées dans le tableau joint et choisisse le régime qui lui convient le mieux. Il est possible de trouver dans la nouvelle gamme santé **Performance IPECA**, qui se décline en trois garanties et trois modules permettant de nombreuses combinaisons, des prestations aussi intéressantes à cotisations égales voire inférieures et d'avoir la garantie d'un système regroupant un plus grand nombre d'adhérents.

*Michel Pacaud*



	<b>IPECA Santé ONERA</b>	<b>Performance 1</b>
<b>Hospitalisation médicale et chirurgicale</b>	100% des FR	100% de la BR
<b>Actes de chirurgie</b>	100% des FR	150% de la BR
<b>Forfait journalier</b>	100% des FR	100% des FR
<b>Chambre particulière (par jour)</b>	4% du PMSS (110,92€)	40 €
<b>Lit accompagnant bénéficiaire + 65 ans</b>	100% des FR	20 €
<b>Transport sanitaire</b>	100 % BR SS	100 % de la BR
<b>Garde de nuit</b>	100% des FR	
<b>Centre rééducation et clinique psychiat.</b>	100% des FR	
<b>Soins dentaires</b>	100 % de la BR	100 % de la BR
<b>Prothèses dentaires remboursées</b>	325% de la BR	Plaf. Ann. 1000 €
<b>Prothèses dentaires non remboursées</b>	Non remb.SS 100% de la BR	
<b>Prothèses dentaires mobiles</b>		
<b>Optique</b>		
<b>Verres correcteurs</b>	375% du remb SS avec mini 50% des FR Non remb SS 50% des FR	45 €
<b>Monture</b>	Forfait = 100 pts AGIRC +1% du PMSS 40,73 € +27,73 € = 68,46 €	40 €
<b>Honoraires de praticiens honoraires libres</b>	100% de la BR	100% de la BR
<b>Praticiens autorisés</b>	50% de la BR	
<b>Professeurs de faculté</b>	100% de la BR	
	150% de la BR	
<b>Autres honoraires médicaux</b>	100% des FR	100% de la BR
<b>Pharmacie</b>	100% de la BR	100% de la BR
<b>Auxiliaires médicaux</b>	100% de la BR	100% de la BR
<b>Analyses laboratoires</b>	195% de la BR	100% de la BR
<b>Prothèses auditives</b>	23% du PMSS (637,70€)	300 € / oreille / an
<b>Cure thermale</b>	Remb. ou non remb. SS 1000 points AGIRC (407,30€)	200 €
<b>Thalasso thérapie</b>	50 pts/jour limité à 1000 pts	
<b>Maternité</b>	1200 pts AGIRC (488,76€)	200 €
<b>Cotisation mensuelle pour un adhérent</b>	116 €	54 €
<b>Cot. mens. pour un adhérent + conjoint</b>	187 €	99,90 €

	<b>Performance 2</b>	<b>Performance 3</b>	<b>Module A</b>	<b>Module B</b>
<b>Hospitalisation médicale et chirurgicale</b>	100% de la BR	300% de la BR		
<b>Actes de chirurgie</b>	200% de la BR	300% de la BR	100% de la BR	
<b>Forfait journalier</b>	100% des FR	100% des FR		
<b>Chambre particulière (par jour)</b>	50 €	70 €	20 €	
<b>Lit accompagnant bénéficiaire + 65 ans</b>	25 €	35 €	10 €	
<b>Transport sanitaire</b>	100 % de la BR	100% des FR		
<b>Garde de nuit</b>				
<b>Centre rééducation et clinique psychiat.</b>				
<b>Soins dentaires</b>	100 % de la BR	200 % de la BR		
<b>Prothèses dentaires remboursées</b>	Plaf. Ann. 1500 €	Plaf. Ann. 3000 €		70 € / dent
<b>Prothèses dentaires non remboursées</b>				
<b>Prothèses dentaires mobiles</b>				130 €
<b>Optique</b>				
<b>Verres correcteurs</b>	45 € (0 à 4 dioptrie) autres 90 €	60 € (0 à 4 dioptrie) autres 130 €		35 € / verre
<b>Monture</b>	70 €	130 €		25 €
<b>Honoraires de praticiens honoraires libres</b>	100% de la BR 9 €	100% de la BR 15 €	5 €	
<b>Praticiens autorisés</b>	12 €	25 €	10 €	
<b>Professeurs de faculté</b>	12 €	25 €		
<b>Autres honoraires médicaux</b>	150% de la BR	250% de la BR	100% de la BR	
<b>Pharmacie</b>	100% de la BR	100% de la BR		
<b>Auxiliaires médicaux</b>	100% de la BR	200% de la BR		
<b>Analyses laboratoires</b>	100% de la BR	200% de la BR		
<b>Prothèses auditives</b>	450 € / oreille / an	700 € / oreille / an	100 € / oreille	
<b>Cure thermale</b>	300 €	500 €		
<b>Thalassothérapie</b>				
<b>Maternité</b>	300 €	500 €		
<b>Cotisation mensuelle pour un adhérent</b>	76 €	102 €	11,70 €	13,50 €
<b>Cot. mens. pour un adhérent + conjoint</b>	140,60 €	188,70 €		